

REPUBLIQUE DU CONGO.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-168 BIS DU 17 MAI 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
Portant promotion au titre des années 1983,
1985, 1987, 1989 et 1991 de Monsieur MBIBI
David, Ingénieur des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services techniques (Eaux et
Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- Vu la Constitution du ~~15 Mars~~ 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du sta-
tut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu le décret n° 60/90/FP du 03 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des services techniques ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations administrati-
ves ;
Vu le décret n° 92/975 du 5 décembre 1992 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 92/978 du 25 décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 92/979 du 25 décembre 1992 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 93-131 BIS /MFPRA/DGFP/DGCA/ du 11 Mai 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1983, 1985,
1987, 1989 et 1991 de Monsieur MBIBI David, Ingénieur des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts).;

DGD.-

DGCF.-

DECRETE :

.../...

2

4

Article 1er. - Monsieur MBIRI David, ingénieur de 4^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) en service à la Société Industrielle de Bois de Mossendjo (SIBOM) est promu au titre des années: 1983, 1985, 1987, 1989, 1991; respectivement aux 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e échelons de son grade comme suit: Accuséant:

- au 5^e échelon, indice 1220 pour compter du 1^{er} Octobre 1983
- au 6^e échelon, indice 1300 pour compter du 1^{er} Octobre 1985
- au 7^e échelon, indice 1460 pour compter du 1^{er} Octobre 1987
- au 8^e échelon, indice 1500 pour compter du 1^{er} Octobre 1989
- au 9^e échelon, indice 1620 pour compter du 1^{er} Octobre 1991.

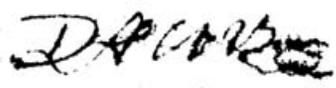
Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vu de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} Novembre 1990 pour les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e échelons et du 1^{er} Octobre 1991 en ce qui concerne le 9^e échelon, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 17 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives;


Jean Prosper KOYO. -


Claude Antoine DA COSTA. -

AMPLIATIONS

JORC.....2
DGFP/DGOA.....4
DGB.....3
DGCF.....3
MEF/CAB.....2
DAF/SAP-MEF...4
DOSSIER (DGFP)..2
DGFP/EST.....2
INTERESSE.....2
SGG/EG.....2

